DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2026-01

Nature de l'acte :
4.1 - Personnels titulaires et stagiaires

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11

Le **22 janvier 2026** à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **15/01/2026**, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Ingrid LAVOREL, Ludovic VUICHARD, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Vanessa DUVAL, Arnaud VUICHARD, Jean-Louis VUICHARD, Madeleine-Rose CHAUMONTET, François CESMAT, Aurélie BEAUD, Maxime MUGNIER.
Absents : Yann FOL, Patrick VEYRET.
Secrétaire de séance : Ingrid LAVOREL

01 – Ressources humaines

Ressources humaines : créations et suppression d'emplois permanents

Afin de tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions exercées, Madame le Maire propose au Conseil municipal la création et la suppression de postes.
Elle précise que, suite au départ à la retraite d'un agent technique et à l'avancement de grade de la secrétaire générale de mairie, une réorganisation des services communaux s'avère nécessaire.
Dans ce cadre, il est proposé de créer un emploi d'agent technique polyvalent à temps complet, de supprimer le poste d'attaché territorial et de créer un poste d'attaché territorial principal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avancement de grade possible des agents,
Considérant le départ prochain d'agent au sein des services techniques,
Considérant la nécessité de réorganiser le fonctionnement afin de garantir la continuité et la qualité du service public,
Considérant la proposition de Mme le Maire,

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Article 1er : Décide de créer, à compter du 1er mars 2026, un emploi d'agent technique polyvalent à temps complet. Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, relevant des grades adjoint techniques territoriaux, adjoint technique de 2ème classe, adjoint technique de 1ère classe, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe et d'agent de maitrise, agent de maitrise principal.

Article 2 : Décide de supprimer, à compter du 1er février 2026, l'emploi d'attaché territorial à temps complet et de créer un emploi d'attaché territorial principal à temps complet.

Article 3 : Adopte la modification du tableau des emplois permanents ainsi proposé suivante :

Service	Cadres d'emplois ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Temps de travail
Administratif	Attaché territorial principal	A	1	35 H
Administratif	Adjoint administratif	C	1	35H
Technique	Adjoint technique, Agent de maitrise	C	1	35 H
Technique	Adjoint technique	C	1	35H
Technique	Adjoint technique	C	1	17.50/35
Technique	Adjoint technique	C	1	17.50/35
Scolaire/Périscolaire	ATSEM	C	1	35 H
Scolaire/Périscolaire	ATSEM	C	1	30.30/35
Scolaire/Périscolaire	Adjoint technique	C	1	26.66/35
Scolaire/Périscolaire	Adjoint technique	C	1	18.82/35
Scolaire/Périscolaire	Adjoint technique	C	1	15.40/35
TOTAL			11	

La secrétaire de Séance,

Ingrid LAVOREL.

Le Maire,

MAIRIE DE SAVIGNY 74 (Haute-Savoie)

Béatrice FOL.

Mesures de publicité :

☒ *Télétransmise le* 28/01/2026

☒ *Affichée le* 30/01/2026

☒ *Certifiée exécutoire le* 30/01/2026

Le Maire,

MAIRIE DE SAVIGNY 74 (Haute-Savoie)

Béatrice FOL